JeSuisTonProc @TonProc Sat Apr 03 07:57:57 +0000 2021

J'avais raté ce bijou.

Personnellement, je fais partie des recrutements au rabais, ceux qui n'ont carrément pas passé le concours.

J'en reste un peu fier quand même. https://t.co/DhfQJ06J86

Outre le fait que je ne décolère pas, je vais vous dire.

Il y a les fautes d'orthographe, les fautes d'inattention et les fautes de frappe.

En l'espèce, dans la mesure où la personne critique une trame informatique, ce n'est a priori aucune de trois.

Il est possible que la trame s'emmêle les pinceaux dans l'accord des pluriels et honnêtement, pour être poli, on s'en bat les steaks.

Complètement.

Les juges d'instruction les signent les yeux fermés, c'est un acte de procédure obligatoire mais qui n'est pas motivé.

Donc, pour être moins poli, on s'en branle.

Elle a choisi à peu près le seul acte dont on a rien a foutre pour jeter le discrédit sur le recrutement dans la magistrature.

Par conséquent, deux remarques.

L'une sur la forme et l'orthographe des décisions de justice, l'autre sur le recrutement.

Aujourd'hui procureur, je ne rédige plus de jugements.

Quand j'étais juge, je rédigeais parfois 10-15 jugements dans la journée.

Quand on rédige quelque chose, comme on sait ce qu'on a voulu dire, c'est difficile de voir les fautes de frappes, d'inattention, et même d'orthographe

Alors, moi, j'avais deux techniques, j'imprimais tout, je relisais, puis je demandais à ma greffière de tout relire pour les fautes que j'avais pu laisser passer.

Ça limitait la casse.

Mais franchement, je n'ai jamais relu une trame d'ordonnance de désistement par exemple.

Je n'ai pas à la motiver et j'avais autre chose à faire.

Donc, en fait, il faut vraiment ne pas être débordée et n'avoir aucune connaissance de ce qu'est un 175 pour venir ouvrir sa grande bouche sur l'orthographe dans la magistrature à partir de cet acte.

Je me méfierais d'une telle personne avant de faire appel à elle.

Ensuite, sur les recrutements dans la magistrature.

Après une période de disette durant les années 2000, il y a eu depuis les années 2013-2014, afin de combler les départs à la retraite, un plus grand nombre de nouveaux magistrats chaque année.

Grosso modo, la moitié vient du concours principal et qui est un des plus exigeants parmi tous ceux qui existent en France.

L'autre moitié nécessite da voir exercé une activité professionnelle préalable.

D'avoir* bien sûr, je ne voudrais pas que cette faute jette le discrédit sur l'ensemble de mes collègues.

Je fais partie de la seconde moitié.

Celle au rabais.

Je me suis pourtant tapé les 2ans et demi d'ENM.

J'ai été estimé apte à exercé.

J'ai fait des sacrifice personnels, financiers et professionnels que vous ne pouvez imaginer.

Je suis devenu magistrat et j'en suis fier.

Et j'emmerde quiconque pensera le contraire.

Et ce, évidemment, dans le respect de mon serment.